

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 mai 2023

*SNML2 : Se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique*

**Déclaration du groupe CFDT**

La France, par son patrimoine maritime et littoral, a des devoirs pour la préservation de ces milieux, attaqués par les répercussions des pressions anthropiques en mer et sur terre, et par les impacts du changement climatique. Les constats dressés sont sans appel et les menaces nombreuses.

Des actions de grande ampleur sont nécessaires : lutter contre les émissions de gaz carbonique en suivant une trajectoire plus volontariste ; respecter la mer et les océans en n'extrayant de ses richesses que le nécessaire et en empêchant les pollutions de toute sorte.

L'avis rappelle que la mer et les littoraux font vivre de nombreuses populations sur des activités diverses, notamment la pêche.

L'équilibre à trouver entre l'économie et la préservation des milieux marins et côtiers passe par la sobriété.

Si l'avis mentionne les travaux du CESE sur la sobriété, les plastiques, il aurait pu s'appuyer également sur les constats et les préconisations des avis sur l'eau et l'assainissement dans les Outre-mer ou celui très récent sur la gestion durable de l'eau. La recommandation sur le principe de précaution doit aboutir sur une co- construction entre les parties prenantes, notamment le monde scientifique. Le focus sur les zones ultra-marines est fondamental, ce sont autant de réserves de biodiversité qui nous obligent.

Cet avis de spécialistes n'est pas un avis sur la SNML mais sur l'enjeu d'un bon état écologique, un objectif que nous partageons. Il aurait gagné à être élargi à la question des moyens nécessaires pour y parvenir et à la prise en compte des enjeux économiques et sociaux, qui est incontournable. La CFDT a voté l'avis.